

This notice in TED website: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:159363-2015:TEXT:EN:HTML>

**Luxembourg-Luxembourg: EIB - Extension of the European Geostationary
Navigation Overlay Service (EGNOS) coverage to the ASECNA area
2015/S 089-159363**

PRÉVISION INDIVIDUELLE DE MARCHÉ DE SERVICES

Location: Regional

1. **Référence de publication**
TA2012042 R0 ITF
2. **Procédure**
Restreinte
3. **Programme / Financement**
Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures
4. **Pouvoir adjudicateur**
Banque européenne d'investissement, 98-100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, <http://www.eib.org/about/procurement/calls-technical-assistance/ta2012042.htm>
5. **Type de marché**
Forfait
6. **Description du marché**
L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), organisation internationale de 18 Etats Membres, est engagée, dans le cadre de son programme de navigation par satellite, dans l'introduction, dans sa zone de responsabilité, de services basés sur le système européen EGNOS (European Geostationary Navigation Overlay Service). Ce programme de l'Agence vise, selon une approche progressive, une première étape de fourniture de services basés sur EGNOS, dits initiaux, à l'horizon 2017-2018.
Dans ce contexte, l'objet de ce marché est de réaliser l'étude préliminaire de définition de l'architecture qui soutiendra la fourniture de ces services initiaux. Cette étude a notamment pour objectifs de définir la meilleure option d'architecture en prenant en compte les paramètres pertinents (couverture, performances, coûts etc.), et de fournir une visibilité complète sur les phases suivantes de mise en oeuvre et d'exploitation, comprenant un plan de développement et de déploiement et les coûts associés.
7. **Budget indicatif**
EUR 5,000,000
8. **Date prévue de publication de l'avis de marché**
Août 2015
9. **Autres renseignements**
Aucun
10. **Base juridique**
Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié le 25 juin 2005 et en 2008 (Annexe II) et l'Accord sur le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les Infrastructures signé le 23 avril 2007.

Remarques:

Un délai minimum de 30 jours de calendrier doit être respecté entre la publication de la présente prévision de marché et la publication de l'avis de marché.
Les personnes physiques ou morales intéressées ne doivent donc pas envoyer de candidatures ou demandes de renseignements à ce stade.